

**Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi**

Service régional de contrôle
19-21, rue Vionnet 93300 AUBERVILLIERS

**COMPTE-RENDU STATISTIQUE ET FINANCIER
DES ORGANISMES PRESTATAIRES DE BILANS DE COMPETENCES
(Article R. 6322-60 du Code du travail)**

Exercice 2014

Lire attentivement la notice avant de remplir le compte-rendu

A Identification de l'organisme juridiquement responsable

Forme juridique :

N° SIRET :

Code NAF :

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

N° de déclaration d'activité :

Etes-vous un CIBC ? oui non

B Votre activité

Nota 1 : toutes les sommes doivent être libellées en euros, arrondir à l'euro inférieur.

Nota 2 : ne comptabiliser que les bilans de compétences (et les recettes correspondantes) achevés au 31 décembre 2014.

B1 Le montant total du CA HT de votre organisme pour l'année 2014 (toutes activités confondues) (a)

B2 L'activité relative aux bilans de compétences de votre organisme (au titre des articles R. 6322-35 à 39 du Code du travail) pour l'exercice 2014

		Montants HT	Nb de bilans
Activités bilans de compétences	(b)
- dont soumises à la TVA	(c)
- dont non soumises à la TVA	(d)
Activités bilans de compétences correspondant à des prestations réalisées pour le compte d'autres organismes de bilans de compétences (sous-traitance)	(e)

B3 Vos activités hors bilans de compétences au titre de l'exercice 2014

Exercez-vous des activités autres que les bilans de compétences (au titre des articles R. 6322-35 à 39 du Code du travail) : oui non

		Montants HT	Nb de bilans
Activités de bilans autre que bilans de compétences	(f)
- dont BCA	(g)
- dont bilans d'évaluation, de positionnement	(h)
- dont accompagnement à la validation des acquis	(i)
Autres activités	(j)
- dont activités de formation	(k)
- dont activités de recrutement	(l)
- dont activités de conseil (y compris outplacement, mobilité interne ou externe)	(m)
- dont autres activités (1)	(n)
Total activités hors bilans de compétences au titre des articles R. 6322-35 à 39 du Code du travail	(o)

(1) Précisez la nature des "Autres activités" :

C Origine du financement

Nota 1 : pour les suites du questionnaire, seuls les bilans de compétences dispensés au titre des articles R. 6322-35 à 39 du Code du travail sont à prendre en compte.

Nota 2 : pour les bilans faisant intervenir plusieurs financeurs différents, répartir les montants par financeurs et affecter les bilans et les nombres d'heures/bénéficiaires au financeur principal.

		Montants HT	Nb de bilans	Nb d'heures
C1 Bilans de compétences pris en charge par les employeurs au titre du plan de formation	(a)
Employeurs de moins de 10 salariés	(b)
Employeurs de plus de 10 salariés	(c)
- dont employeurs de 10 à 49 salariés	(d)
- dont employeurs de 50 à 199 salariés	(e)
- dont employeurs de 200 à 499 salariés	(f)
- dont employeurs de 500 salariés et plus	(g)
Etat	(h)
Collectivités territoriales	(i)
Etablissements publics à caractère administratif (pour leurs agents)	(j)
C2 Bilans réalisés à la demande des salariés au titre du congé-bilan	(k)
- dont bilans durant le temps de travail	(l)
- dont bilans hors temps de travail (financement OPACIF)	(m)
C3 Bilans réalisés à titre individuel et financés par les intéressés (Art. L. 6353-3 à 7 du Code du travail)	(n)

D Les bénéficiaires – Répartition par sexe, niveau de formation, origine du financement

		Ensemble	I et II	III	IV	V	Vbis et VI
Ensemble	(a)
- dont hommes	(b)
- dont femmes	(c)
Bilans de compétences pris en charge par les employeurs au titre du plan de formation	(d)
- dont hommes	(e)
- dont femmes	(f)
Bilans de compétences réalisés à la demande des salariés au titre du congé bilan	(g)
- dont hommes	(h)
- dont femmes	(i)
Bilans de compétences réalisés à titre individuel et financés par les intéressés	(j)
- dont hommes	(k)
- dont femmes	(l)

D Les bénéficiaires – Répartition par âge, niveau de formation, origine du financement

		Ensemble	I et II	III	IV	V	Vbis et VI
Ensemble	(a)
- dont 16-25 ans	(b)
- dont 26-44 ans	(c)
- dont 45 ans et plus	(d)
Bilans de compétences pris en charge par les employeurs au titre du plan de formation	(e)
- dont 16-25 ans	(f)
- dont 26-44 ans	(g)
- dont 45 ans et plus	(h)
Bilans de compétences réalisés à la demande des salariés au titre du congé bilan	(i)
- dont 16-25 ans	(j)
- dont 26-44 ans	(k)
- dont 45 ans et plus	(l)
Bilans de compétences réalisés à titre individuel et financés par les intéressés	(m)
- dont 16-25 ans	(n)
- dont 26-44 ans	(o)
- dont 45 ans et plus	(p)

D Les bénéficiaires – Statut professionnel et secteur d’activité

Nota 1 : ne remplir ce tableau que pour les actifs occupés et les demandeurs d’emploi ayant déjà travaillé ; pour ces derniers, inscrire le secteur correspondant au dernier emploi occupé ou à la dernière mission d’intérim réalisée

	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrises, techniciens, autres	Ingénieurs, cadres	Total
Agriculture, sylviculture, pêche
Industrie
Bâtiment, génie civil et agricole
Commerce et services marchands
Assurances et services financiers
Services non marchands
Total

E Ressources en personnel au titre d'activité de prestations de bilans de compétences

		Nb de personnes	Nb d'équivalents temps plein
E1 Personnel affecté à la production des bilans de compétences	(a)
- CDI	(b)
- CDD	(c)
- Sous-traitant	(d)
E2 Personnel administratif et commercial	(e)
- CDI	(f)
- CDD	(g)

E3 Domaines de compétences du personnel permanent et régulier affecté à la production des bilans de compétences

Pour chaque intervenant (temps plein ou temps partiel) et pour chaque sous-traitant, indiquer son diplôme le plus élevé du ou de ses deux domaines de formation (on ne retiendra au maximum que deux domaines).

Remarque : le total peut être supérieur au nombre d'intervenants concernés, dans la mesure où certains peuvent avoir deux diplômes.

<i>Domaines</i>	<i>Diplômes</i>	DESS Master	Licence Maîtrise IUP	DUT BTS	Bac DAEU	< Bac DAEU	Total
Psychologie	
Sociologie	
Ressources humaines	
Ingénierie de la formation	
Insertion et développement territorial	
Education spécialisée, assistante sociale	
Autres (1)	
Total	
(1) précisez les autres domaines :							

ANNEXE

Cadre complémentaire réservé aux Centres Institutionnels de Bilans de Compétences

F Utilisation du financement des CIBC (hors prestations)

Nota 1 : pour l'ensemble des données financières, arrondir à l'euro inférieur.

Nota 2 : ne comptabiliser que les bilans de compétences et BCA (et les recettes correspondantes) achevés au 31 décembre 2014.

Nota 3 : montants hors taxes pour la part soumise à la TVA et net de taxes pour la part non soumise à la TVA

	Financement de l'ANPE	Financement du contrat de plan	du FSE	Financement privé	Autres financements publics
Attribution propre à la réalisation de bilans
Information, communication
Développement méthodologique (création d'outils, études)
Conseil, formation et appui technique aux organismes,
Total

G Bénéficiaires demandeurs individuels financés par l'Etat (FFPPS)

G1 Durées des bilans de compétences et BCA réalisés

BC Nombre de bénéficiaires		BCA Nombre de bénéficiaires	
de 9 à 12 heures	de 9 à 12 heures
de 12 à 18 heures	de 12 à 18 heures
de 18 heures et plus	de 18 heures et plus

G2 Bilans de compétences et BCA interrompus de la 3^{ème} à la 9^{ème} heure

Nombre de bénéficiaires :

G3 Situation professionnelle des bénéficiaires des bilans de compétences et BCA réalisés

	Nombre de bénéficiaires
En activité	
Salariés
- dont salariés n'ayant pas droit au congé
- dont salariés ne souhaitant pas un congé
Non salariés (commerçants, professions libérales)
Contrat de travail de type particulier (C. Qualification, C. Adaptation)
Sans emploi	
Demandeurs d'emploi
- dont bénéficiaires du RMI
Etudiants
Personnes au foyer
Stagiaires formation professionnelle
Autres

G4 Nombre d'heures effectuées par les intervenants extérieurs mis à disposition avec ou sans contre-partie financière par

	Heures
L'AFPA
L'ANPE
L'Education Nationale
Autres organismes

Informations complémentaires

<p>Nom et qualité de la personne susceptible de donner tous renseignements complémentaires</p> <p>NOM et prénom :</p> <p>Qualité :</p> <p>Téléphone :</p>
--

**NOTICE EXPLICATIVE CONCERNANT LE COMPTE-RENDU STATISTIQUE ET FINANCIER
DES ORGANISMES PRESTATAIRES DE BILANS DE COMPETENCES**

Rappel : le "Bilan de compétences" en application des articles L. 6313-10, L. 6322-4, R. 6322-32, R. 6321-2 et 6322-37 et R. 6322-38 du Code du travail répond aux quatre critères suivants :

- **Objectif** : « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant un projet de formation ».
- **Durée** : la durée du congé bilan est de 24 heures maximum.
- **Une convention tripartite** est établie entre le bénéficiaire, le prestataire de bilan et l'employeur (ou l'organisme financeur du bilan).
- En conclusion du bilan, un **document de synthèse** est élaboré et remis au bénéficiaire, conformément aux exigences réglementaires.

[]
Votre réponse doit être envoyée impérativement avant le **31 mai 2015** à l'adresse suivante ou auprès du FONGECIF si vous êtes habilités par eux :

DIRECCTE – Service Régional de Contrôle – 19-21, rue Vionnet 93300 AUBERVILLIERS.

Ce questionnaire doit être rempli par tous les organismes y compris les CIBC; ces derniers doivent, en outre, remplir l'annexe.

A – Identification	
Code NAF	Nomenclature des Activités Françaises : quatre caractères. Il remplace l'ancien code APE et figure sur votre fiche INSEE
Numéro de déclaration d'activité	Numéro d'enregistrement en matière de formation professionnelle continue délivré par le service régional de contrôle (numéro à 11 chiffres commençant par le chiffre 11)
B – Votre activité	
Votre activité (B1) :	Nous analysons ici l' intégralité de l'activité de votre organisme, en distinguant : <ul style="list-style-type: none"> - ce qui correspond à votre activité "Bilans de compétences" en 2014, au sens de l'article L. 6313-10 - l'ensemble de vos autres activités en 2014 (y compris les autres types de bilans : évaluation, positionnement, orientation, BCA)
Votre activité (B2) :	L'activité "Bilans de compétences" se rapporte aux bilans de compétences achevés au 31 décembre 2014 Pour les assujettis à la TVA (c) le chiffre d'affaires est à indiquer en montant Hors Taxes . Pour les non assujettis à la TVA (d) , le montant à indiquer est Net de Taxes . Pour les organismes « mixtes » (ayant une partie de leur activité assujettie et une autre non assujettie), les deux catégories de CA doivent être réparties dans les cases correspondantes de façon à les distinguer. Le montant des prestations réalisées pour le compte d'autres organismes prestataires de bilans de compétences doit être indiqué en ligne (e) (la sous-traitance, par exemple).
Votre activité (B3) :	<ul style="list-style-type: none"> - la ligne (a) doit être égale au total des lignes (b) et (0) (en montant) - la ligne (b) doit être égale au total des lignes (c) et (d) (en montant et en nombre de bilans) - la ligne (f) doit être égale au total des lignes (g), (h) et (i) (en montant et en nombre de bilans) - la ligne (j) doit être égale au total des lignes (k), (l), (m) et (n) (en montant)
C – L'origine du financement	
L'origine du financement (C) :	Afin d'éviter les doubles décomptes, un organisme déclarera dans ce tableau C, les bilans qu'il a effectivement réalisés et les bilans qu'il a fait réaliser (sous-traitance) . En revanche, les bilans qu'il a réalisés en tant que sous-traitant pour le compte d'autres organismes ne sont pas pris en compte dans le tableau C. Les totaux des "montants HT" et des "nombres de bilans" indiqués dans les différentes cases des tableaux C1 à C3 doivent donc être égaux aux valeurs de la ligne (b) moins la ligne (e) du tableau B2 .
L'origine du financement (C) :	<ul style="list-style-type: none"> - la ligne (a) doit être égale au total des lignes (b), (c), (h), (i) et (j) - la ligne (c) doit être égale au total des lignes (d), (e), (f) et (g) - la ligne (k) doit être égale au total des lignes (l) et (m)
D – Les bénéficiaires	
Les bénéficiaires (D) :	Ces deux tableaux ont pour objectif de dénombrer le nombre de bénéficiaires selon divers critères : les effectifs correspondant à chaque type de financement sont donc respectivement égaux au nombre de bilans répertoriés dans le tableau précédent (nombre de bilans C1, C2 et C3). Les critères sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - selon les types de financements, le sexe du bénéficiaire et leur niveau de formation (premier tableau) - selon les types de financements, la tranche d'âge du bénéficiaire et leur niveau de formation (second tableau) Pour remplir ces tableaux, commencez par reporter les informations globales dont vous disposez. Par exemple, pour le premier tableau : <ul style="list-style-type: none"> - la ligne (d), première colonne, doit être égale au nombre de bilans "C1" ("Origine du financement"). - la ligne (g), première colonne doit être égale au nombre de bilans "C2". - la ligne (j), première colonne doit être égale au nombre de bilans "C3".

	<p>Puis, à partir de ces premières informations, répartissez "en ligne et en colonne" les informations plus détaillées dont vous disposez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en colonne, les répartitions par sexe - en ligne, les répartitions par niveau de formation <p>La ligne (a) doit être égale à la somme des lignes (d), (g) et (j) (colonne par colonne) La ligne (b) doit être égale à la somme des lignes (e), (h), et (k) (colonne par colonne) La ligne (c) doit être égale à la somme des lignes (f), (i) et (l) (colonne par colonne) Procédez de façon similaire pour le second tableau (par âge).</p>
Les bénéficiaires (D) : nomenclatures des niveaux de formation	<p>Niveau I et II : sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire ou un diplôme de grandes écoles Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau BAC+2 ans (BTS, DUT, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc). Niveau IV : sorties de classes terminales du second cycle long, avec ou sans diplôme (Baccalauréat, Baccalauréat professionnel, BTn, BP, BM), et abandons des scolarisations post baccalauréat avant d'atteindre le niveau III. Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP, BEP ou CFPA) et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale. Niveau V bis : sorties de 3ème générale, de 4ème et 3ème technologiques et des classes de second cycle avant l'année terminale. Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6ème, 5ème, 4ème) et des formations pré professionnelles en une année (CEP, CPNN, CPA).</p>
Les bénéficiaires (D) : nomenclatures des branches d'activité	<p>Le tableau D croise les P.C.S. (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) et les Branches d'activité (nomenclatures utilisées dans la comptabilité nationale). Les six branches d'activité ont les contenus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture, Sylviculture et Pêche - Industrie : Industrie agricole et alimentaire, Energie, Biens intermédiaires (métaux, verre, chimie, plastique...), Biens d'équipement professionnel, Biens d'équipement ménager, Biens de consommation courante - Bâtiment, Génie civil et agricole - Commerce et services marchands : Commerce, Transport et télécommunication, Services marchands - Assurances et organismes financiers : Services d'assurances, Services des banques et organismes financiers - Services non marchands
E – Ressources en personnel	
Les ressources en personnel (E) :	<p><u>Le tableau E1</u> regroupe le nombre total de personnes différentes qui interviennent dans la production des bilans de compétences. Certaines d'entre elles peuvent n'y consacrer qu'une partie de leur temps (temps partagé, temps partiel, autres activités).</p> <p><u>Le tableau E2</u> regroupe le personnel administratif et commercial ; une même personne peut être comptabilisée à la fois en E1 et en E2 si elle exerce plusieurs fonctions (une fonction de production et une fonction administrative ou commerciale).</p> <p>On calcule ensuite le nombre d'équivalents temps pleins (EQTP) en tenant compte des heures mensuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la base de 169 heures mensuelles si le temps de travail est de 39 heures hebdomadaires ; par exemple, 17 heures mensuelles représente 0,10 EQTP. - sur la base de 152 mensuelles si le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires ; par exemple, 17 heures mensuelles représente 0,11 EQTP ; <p><u>Tableau E3</u> : Pour chaque intervenants (salariés –sous traitants) indiquez le diplôme le plus élevé du ou des deux domaines de formation de la personne (on ne retiendra au maximum que deux domaines). Le total peut être supérieur au nombre de salariés concernés, dans la mesure où certains peuvent avoir deux diplômes.</p>
Les ressources en personnel (E) :	<p><u>Tableaux E1 et E2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la ligne (a) doit être égale à la somme des lignes (b), (c), (d), (en nombre de personnes et EQTP) - la ligne (e) doit être égale à la somme des lignes (f) et (g) (en nombre de personnes et EQTP)
Annexe CIBC	
Annexe CIBC	<p>Seuls les CIBC sont tenus de remplir cette annexe. Dans le cas d'une structure gérant plusieurs CIBC, il faudra rendre une annexe par CIBC.</p> <p>Dans la partie « utilisation du financement des CIBC », le poste « autres financements publics » doit intégrer les financements provenant du Conseil Régional, du Conseil Général et des Collectivités locales (de manière à cerner tous les budgets décentralisés provenant des Collectivités territoriales et locales).</p>
Annexe CIBC :	<p><u>Tableau F</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la ligne (TOTAL) doit être égale à la somme des 4 lignes précédentes (colonne par colonne) <p><u>Tableau G3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la ligne (En activité) doit être égale à la somme des lignes (Salariés), (Non salariés), et (Contrat de travail de type particulier) - la ligne (Salariés) doit être égale à la somme des lignes (salariés n'ayant pas droit au congé) et (salariés ne souhaitant pas un congé) - la ligne (Sans emploi) doit être égale à la somme des lignes (demandeurs d'emploi), (Etudiants), (Personnes au foyer), (Stagiaires formation professionnelle), (Autres)